

12.07.2016Année 04 • Numéro 90

NEWSLETTER

SLFP-POLICE • Siège National

COMITE DE NEGOCIATION

Le 27 juin 2016, le **comité de négociation 393** a eu lieu avec les point suivants.

- Vincent Gilles - Vincent Houssin

PRÉAVIS DE GRÈVE ZP NAMUR -SNPS

Le préavis de grève a été introduit pour manque de concertation sociale en comité de concertation de base. La demande d'ajouter quelques points à l'ordre du jour du comité de concertation de base n'a même pas reçu la moindre réponse. L'autorité ne respecte pas le statut au niveau de l'organisation du temps de travail. Les analyses de risques relatives à plusieurs évènements n'ont pas été présentées préalablement au comité pour la protection et la prévention au travail. De plus, l'analyse de risques de certains évènements est même inexistante.

Le SLFP-Police marque son appui entier à ce préavis de grève.

Il est convenu qu'une concertation locale se tiendra le 6 juillet 2016. L'autorité est également priée de montrer du respect vis-àvis des partenaires sociaux dans le cadre de la concertation. Le préavis de grève est retiré.

PRÉAVIS DE GRÈVE ZP LIMBURG REGIO HOOFDSTAD - SLFP

Le préavis de grève est basé sur cinq motifs : des services planifiés d'une heure, des analyses de risques incomplètes pour certains évènements, le refus d'assistance juridique aux membres du personnel victimes de graves actes de violence, la suspension du traitement, de demandes de congé, voire refus de donner une réponse aux membres du personnel

concernés dans les quinze jours, et des problèmes persistants au niveau de la sécurité incendie, l'asbeste et le logement dans le bâtiment principal de la zone de police.

De plus, le climat dans lequel se déroule le comité de concertation de base est peu constructif.

Après débat, le président du comité de négociation conclut ce qui suit : les services d'une heure ne sont pas autorisés statutairement et seront adaptés sur-le-champ; la qualité des analyses de risques doit être améliorée ; il est instamment recommandé aux 190 zones



de la police intégrée d'utiliser le plus possible les plates-formes de concertation; application de la circulaire ministérielle pour l'octroi d'assistance juridique, notamment dans le cadre de la violence contre des policiers; les congés demandés seront soit accordés, soit refusés, conformément au statut; le problème au niveau du logement ne peut être solutionné à l'heure actuelle, mais le nouveau bâtiment devrait y remédier.

Le préavis de grève est retiré.

www.slfp-pol.be